

M. le président suppléant: Il pourrait restreindre ses observations à l'agriculture telle que l'administre le gouvernement fédéral.

M. Sinnott: Merci, monsieur le président. Je poursuivais la discussion...

M. le président suppléant: A l'ordre! Un honorable député invoque le Règlement.

M. Carroll: Il est peut-être un peu tard, mais à mon avis, il ne convient pas que la Chambre discute la question de la margarine. Je crois cette discussion tout à fait irrégulière, surtout lors de l'examen des crédits dont le comité est présentement saisi.

Des voix: Pourquoi?

M. Carroll: Les ingrédients qui entrent dans la fabrication de la margarine relèvent du ministère des douanes et ne doivent pas faire l'objet de la discussion lorsque la Chambre est saisie des crédits du ministre de l'Agriculture.

M. Cardiff: Croyez-vous qu'elle n'ait rien à voir avec l'agriculture.

M. le président suppléant: L'honorable député se rend compte que pendant que son collègue traite de la production de margarine, il parle aussi des produits laitiers et que, par conséquent, ses propos sont peut-être recevables durant la discussion générale. De toute façon, l'honorable député a présenté son rappel au Règlement et l'a exposé au président. Je dois lui rappeler, à tout événement, que son rappel au Règlement arrive trop tard, comme il dit. La question est réglée maintenant.

M. Sinnott: Merci, monsieur le président. Je poursuivais simplement la discussion que le député de Moose-Jaw a entamée avec le ministre de l'Agriculture. Je faisais très clairement savoir pourquoi les jeunes gens de la Saskatchewan ont tant de mal à s'établir, sous le régime au pouvoir dans cette province. En ce qui concerne l'honorable député d'Inverness-Richmond, qui m'a interrompu en disant que nous n'avons pas le droit de parler...

M. le président suppléant: A l'ordre! J'ai rendu ma décision sur la motion d'ordre du député d'Inverness-Richmond. Le député peut poursuivre son discours.

M. Sinnott: Nous parlons actuellement d'agriculture. Tant qu'il ne sera pas question d'autre chose, la Chambre des communes nuirait grandement aux intérêts des cultivateurs si elle ne les protégeait pas. Les cultivateurs ne sont pas organisés pour se faire entendre à la Chambre des communes comme le sont les quincailliers, les commerçants de bois ou les autres puissants organismes de vente.

[M. Thatcher.]

M. Sinclair: Mais ceux-ci n'ont jamais obtenu 65 millions de dollars.

M. Sinnott: Je prie l'adjoint parlementaire au ministre des Finances de s'adresser au président quand il prend la parole. Cette somme de 65 millions a trait aussi à l'agriculture. Toutefois, je lui ferai observer que les cultivateurs n'obtiendront pas de sitôt les neuf dixièmes de la parité.

M. Blackmore: Je désire poser au ministre deux questions d'ordre général que je devrais peut-être poser plus tard, mais le moment me semble opportun de le faire. La première vise le programme général du ministère de l'Agriculture. Comme nous avons parlé du blé au cours de la session et que tant de représentants d'autres régions du pays semblent si malheureux que les cultivateurs de l'Ouest jouissent de certains égards, je me demande s'il ne serait pas sage que le ministre fasse un exposé du programme général du Gouvernement en matière d'agriculture. Le Gouvernement n'essaie-t-il pas d'être aussi juste pour les producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes que pour les producteurs de blé? Fait-il une distinction injuste entre les deux groupes dans sa façon de les traiter? Je ne le crois pas. Toutefois, si le ministre nous exposait son programme, peut-être préviendrait-il les sempiternelles protestations des représentants de certains groupes de cultivateurs qui prétendent n'avoir pas leur juste part.

M. Brooks: Nous n'avons jamais touché 65 millions.

M. Blackmore: Et il nous faut entendre toutes ces balivernes. Pourquoi les représentants des provinces Maritimes ne plaident-ils pas leur propre cause, au lieu de critiquer les autres? Pourquoi ne font-ils pas des démarches pratiques? Qu'ils disent ce qu'ils veulent et pourquoi, au lieu de geindre et de se plaindre toujours de ce que les autres obtiennent ce qu'ils réclament.

Il en va de même pour l'Ontario. Je prendrai les intérêts de l'agriculture de quelque région que ce soit; cela n'a pas d'importance. Je veux croire que toute la population est ainsi disposée. Plus tôt nous nous accorderons là-dessus, au lieu d'agir sottement comme des geignards, le mieux ce sera. Mais il est indispensable d'énoncer une certaine ligne de conduite témoignant du souci de traiter équitablement toutes les parties du pays.

M. Riley: Monsieur le président, à mon avis, le député de Lethbridge s'est servi, à l'égard des provinces Maritimes, d'un langage anti-parlementaire. Il devrait se rétracter. Il a